Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-212202816-20261103-DCM2026_071-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Saint-Carreuc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le mardi trois novembre deux mille vingt-six, salle de la Mairie sous la présidence de Madame Laurence MAHÉ, Maire, en séance ordinaire pour étudier les questions à l'ordre du jour transmis le lundi 26 octobre 2026.

Etaient présents : Laurence MAHÉ, Le Maire, Rémi BLANCHARD, Vanessa MORIN, François NEVEU, Adjoints, Didier QUINTIN, René DAULY, conseillers délégués, Anne-Cécile BODENES, Martine CARIMALO, Eugénie COLLET, Régis LANCIEN, Aurélie MASSON, Solenn MEURO, Élodie MICHEL, Miguel REBOURS, Conseillers.

Absents excusés : Ségolène CLAVERIE (pouvoir à Vanessa MORIN), Jerôme CHEVRIER (pouvoir à Aurélie MASSON), Damien POSSEME (pouvoir à Laurence MAHÉ), Christelle VARGIU (pouvoir à François NEVEU), Christophe BOITARD (pouvoir à Didier QUINTIN)

Secrétaire de séance : Solenn MEURO

Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19
Absents : 5

DCM2026/071 : AVENANT SOCIÉTÉ SOCOTEC

Madame Le Maire passe la parole à M. Rémi BLANCHARD. Ce dernier explique à l'assemblée que les travaux de rénovation des sanitaires à la Salle des Venelles ont pris énormément de retard.

L'objet de l'avenant à la mission de contrôle technique est de tenir compte de l'allongement du délai d'exécution du chantier et des vacations d'assistance à Maître d'ouvrage et Maître d'œuvre rendues nécessaires par la non prise en compte initiale des avis du Rapport Initial de Contrôle Technique.

Au contrat, il est prévu 440 € HT par mois supplémentaire de travaux. La société SOCOTEC propose d'appliquer la règle pour deux mois supplémentaires soit un montant de l'avenant à 880 € HT soit 1 056 € TTC.

Les autres clauses du contrat n° 220423460000048 demeurent inchangées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE l'avenant présenté ci-dessus pour un montant de 880 €HT soit 1056 € TTC**
- **AUTORISE Madame Le Maire à signer l'avenant à la mission de contrôle technique auprès de la société Socotec.**

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-212202816-20261103-DCM2026_071-DE

Fait et délibéré à Saint-Carreuc
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire
Laurence MAHÉ,

Secrétaire de séance :
Solenn MEURO